UNITED
NATIONS

E

Economic and Social
Council

Distr.
GENERAL

E/CN.4/1996/141
20 March 1996

ENGLISH
Original: FRENCH

COMMISSION ON HUMAN RIGHTS
Fifty-second session
Item 3 of the provisional agenda

ORGANIZATION OF THE WORK OF THE COMMISSION

Letter, dated 19 March 1996, addressed to the Chairman of the Commission on Human Rights by the Permanent Representative of Morocco to the United Nations Office at Geneva

Since observer countries in the Commission on Human Rights are not entitled to take the floor under item 3 of the agenda, I have the honour to request you to be kind enough to have circulated the attached statement* which the Kingdom of Morocco, in its capacity as President of the Organization of the Islamic Conference, wished to deliver on behalf of that organization under the said item.

---

* Reproduced as received in the language of submission only.

GE.96-10951 (E)

INTERVENTION DE

MONSIEUR NACER BENJELLOUN TOUIMI

AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT

DU ROYAUME DU MAROC

AU NOM DU GROUPE DE L'O. C. I.

AU TITRE DU POINT 3 INTITULE

"ORGANISATION DES TRAVAUX"

Monsieur le Président,

Au nom de ma délégation et au nom du Groupe de l'OCI que nous avons l'honneur de présider pour le moment, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre désignation à la présidence de la 52ème session de la Commission des Droits de l'Homme. Votre sagesse et vos compétences vous prédisposent à mener à bien les travaux de notre Commission.

Je voudrais également féliciter les Vice-Présidents, M. l'Ambassadeur Emmanuel MBA ALLO, M. l'Ambassadeur Léonard LEGAULT, M. l'Ambassadeur Vladimir VASILENKU, ainsi que le Rapporteur, M.VINUS, et leur souhaiter plein succès dans leurs responsabilités respectives.

Monsieur le Président,

J'ai demandé à prendre la parole au début de cette session pour apporter la contribution de notre Organisation à la rationalisation de nos travaux et espérer orienter les débats vers plus de sérénité et de responsabilité.

Nous sommes de nouveau réunis aujourd'hui pour six semaines afin de prendre acte des développements dans le domaine des droits de l'homme et essayer de tirer les leçons qui s'imposent.

Il s'agit là certes d'un sujet très sensible qui nécessite de nous beaucoup de discernement et de sagacité afin de permettre à notre Commission de jouer le rôle qui lui est assigné et veiller à ce que sa préoccupation principale demeure le respect de la dignité humaine et la promotion des droits de l'homme.

Ce noble objectif ne pourra être atteint que par le dialogue et la concertation et la Commission des Droits de l'Homme est le forum adéquat pour promouvoir le dialogue et l'échange de points de vue, non seulement entre les Etats et entre les ONG, mais aussi entre les Etats et les ONG.

Monsieur le Président,

Nous constatons malheureusement que depuis un certain nombre d'années, le dialogue et la concertation cèdent le pas à la confrontation et aux échanges d'accusations. En effet, depuis quatre ou cinq années, nous assistons à un certain affrontement nord-sud où les droits de l'homme semblent souvent être utilisés à des fins politiques.

C'est dire, Monsieur le Président, qu'il s'agit pour nous d'éviter les procès d'intention et d'essayer d'instaurer un climat serein basé sur le respect, le dialogue et la concertation.

Dans ce cadre, Monsieur le Président, une première clarification s'impose au sujet de la religion musulmane, qui est devenue depuis quelques années la cible favorite de certains. Ainsi, bon nombre d'interventions au sein de cette assemblée utilisent une approche tendancieuse et des critères erronés. L'Islam est souvent taxé d'intolérance et assimilé au terrorisme. Cette vision déformée est propagée souvent par méconnaissance. Nous ne voudrions pas développer cette question qui fera l'objet d'une déclaration au titre d'un autre point de l'ordre du jour. Nous souhaitons uniquement rappeler aujourd'hui que depuis quinze siècles le monde musulman a toujours noué des relations cordiales et fructueuses avec ses voisins lointains ou immédiats. Les Musulmans, que ce soit dans leurs propres pays ou à l'étranger ont toujours cohabité avec d'autres communautés dans un climat de paix et de respect mutuel.

C'est pour cela que nous invitons tous les intervenants à faire preuve de vigilance et de probité et à s'assurer de ne pas véhiculer des notions erronées et faire état de théories fallacieuses sur notre religion.

Monsieur le Président,

Les ONG, dont nombre de leurs délégués travaillent avec acharnement pour recueillir l'information, contribuent efficacement et positivement à la promotion des droits de l'homme. Nous saluons leur courage et leur dévouement à cette cause. Cependant, force est de reconnaître que certaines ONG ne semblent pas toujours faire la part des choses et agissent par excès, ne s'assurant souvent pas du bien-fondé de leurs accusations. De ce fait, le style parfois utilisé est

inadapté aux circonstances et représente un manquement aux règles élémentaires de la courtoisie. C'est pourquoi nous souhaitons que tous les intervenants fassent preuve de plus de responsabilité afin d'assurer une certaine crédibilité à leurs messages et permettre aux Gouvernements et autres auxquels ils sont adressés de les entendre et d'en tenir compte. Autrement dit, nous espérons que cette 52ème session permettra à tous les participants de faire preuve d'un esprit constructif et de dépasser les débats passionnels pour se consacrer uniquement à la promotion et à la protection des droits de l'homme.

Enfin, Monsieur le Président, je voudrais vous dire que pour sa part le Groupe de l'OCI a déjà engagé une action dans ce sens en menant des consultations avec certains groupes et pays particulièrement intéressés en vue d'aboutir à un dialogue constructif qui permette de dégager les points de convergence et reconnaître sans polémique les divergences sur lesquelles un débat serein et empreint d'un respect au droit à la différence devrait s'instaurer. Il n'est pas inutile de rappeler que seuls le dialogue et la concertation nous permettront de nous acquitter de notre tâche.

Merci, Monsieur le Président.